ARTICLE DE LA BASE DE CONNAISSANCES

Catalogue d'applications du locataire ou de la collection de sites : où déployer les applications Vitextra

2026 © Vitextra SIA. Tous droits réservés.

Clause d'exclusion de responsabilité

Aux fins du présent Avis de non-responsabilité :

- La **Société** (désignée par « la Société », « Nous » ou « Notre » dans le présent Avis de non-responsabilité) désigne Vitextra SIA, Matīsa iela 61-25, Rīga, LV-1009, Latvia.
- Le **Document** désigne l'article de la base de connaissances.
- **Vous** désigne la personne physique qui accède au Document, ou la société ou autre entité juridique pour le compte de laquelle cette personne accède au Document ou l'utilise, selon le cas.
- Le **Site web** désigne Vitextra, accessible à l'adresse https://vitextra.com

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le Document sont fournies à titre purement informatif et général.

La Société décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions dans le contenu du Document.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue responsable de dommages spéciaux, directs, indirects, consécutifs ou accessoires, ni de quelque dommage que ce soit, que ce soit dans le cadre d'une action contractuelle, d'une action en négligence ou d'une autre action délictuelle, résultant de l'utilisation du contenu du Document ou en lien avec celle-ci. La Société se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier le contenu du Document à tout moment et sans préavis.

Avis de non-responsabilité relatif aux erreurs et omissions

Les informations fournies dans le Document sont destinées uniquement à une orientation générale sur des sujets d'intérêt. Par conséquent, des erreurs peuvent survenir, même si la Société prend toutes les précautions pour que le contenu du Document soit à jour et exact. En outre, compte tenu de l'évolution des lois, règles et réglementations, les informations contenues dans le Document peuvent comporter des retards, des omissions ou des inexactitudes.

La Société n'est responsable ni des erreurs ou omissions, ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations.

Avis de non-responsabilité relatif à l'usage équitable

La Société peut utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur que le titulaire des droits n'a pas expressément autorisés. La Société met ces contenus à disposition à des fins de critique, de commentaire, de reportage d'actualité, d'enseignement, d'étude ou de recherche.

La Société estime que cela constitue un « usage équitable » (« fair use ») de ces contenus protégés par le droit d'auteur, au sens de la Section 107 de la loi américaine sur le droit d'auteur (United States Copyright Act).

Si Vous souhaitez utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur issus du Document pour Vos propres besoins, au-delà de l'usage équitable, Vous devez obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur.

Avis de non-responsabilité « Utilisation à Vos propres risques »

Toutes les informations du Document sont fournies « en l'état », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de performance, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

La Société ne sera responsable ni envers Vous ni envers quiconque de toute décision prise ou de toute action entreprise sur la base des informations fournies dans le Document, ni de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Nous contacter

Si Vous avez des questions concernant le présent Avis de non-responsabilité, Vous pouvez Nous contacter par e-mail : support@vitextra.com.

Table des matières

Vue d'ensemble 4

Les deux catalogues en un coup d'œil 4

Le catalogue d'applications du locataire 5

Un catalogue d'applications de collection de sites 6

Licence et version d'évaluation 8

Quel catalogue choisir 8

Conditions 10

Vue d'ensemble

Chaque produit Vitextra pour SharePoint Online est livré sous la forme d'un package SharePoint Framework (`.sppkg`) qui doit être chargé dans un **catalogue d'applications**. SharePoint Online propose deux types de catalogue : le **catalogue d'applications du locataire**, qui dessert toute l'organisation, et les **catalogues d'applications de collection de sites**, qui desservent chacun une seule collection de sites. Le choix détermine qui peut déployer le package, où les composants WebPart apparaissent, comment les autorisations d'API et Microsoft Teams sont gérés, et combien d'emplacements vous devrez mettre à jour par la suite.

Cet article compare les deux catalogues du point de vue d'un déploiement Vitextra et formule une recommandation. Les étapes de chargement proprement dites sont décrites dans KB10035. Comment installer un produit Vitextra dans SharePoint Online.

Les deux catalogues en un coup d'œil

	Catalogue d'applications du locataire	**Catalogue d'applications de collection de sites**
Nombre par locataire	Un seul (un par emplacement géographique dans un locataire multigéographique)	Autant que nécessaire, un par collection de sites
Créé par	Administrateur SharePoint, dans le Centre d'administration SharePoint	Administrateur SharePoint, avec SharePoint Online Management Shell
Qui peut charger des packages	Les propriétaires du site du catalogue d'applications (généralement les administrateurs SharePoint)	Les administrateurs de collection de sites de cette collection de sites
Où les composants WebPart peuvent être utilisés	Sur n'importe quel site du locataire	Uniquement dans cette collection de sites

	Catalogue d'applications du locataire	Catalogue d'applications de collection de sites
Activer cette application et l'ajouter à tous les sites (déploiement à l'échelle du locataire)	Les composants WebPart apparaissent dans la boîte à outils de chaque site sans qu'il soit nécessaire d'ajouter l'application	S'applique uniquement aux sites de cette collection de sites
Demandes d'autorisation d'API (Microsoft Graph, Azure DevOps)	Apparaissent sur la page **Accès aux API** et sont approuvées pour l'ensemble du locataire	Doivent déjà être approuvées dans le locataire
Ajouter à Teams	Disponible	Non disponible
Mises à jour	Charger le nouveau package une seule fois	Charger le nouveau package séparément dans chaque catalogue d'applications de collection de sites
Licence Vitextra	Une licence par locataire	La même licence : la licence ne dépend pas du catalogue

Le catalogue d'applications du locataire

Le catalogue d'applications du locataire est une collection de sites spéciale qu'un administrateur SharePoint crée une seule fois à partir de **Autres fonctionnalités** → **Applications** dans le Centre d'administration SharePoint. Sa page **Gérer les applications** est l'endroit où les packages sont chargés, activés, mis à jour, ajoutés à Teams et supprimés.

Lorsque vous chargez un package Vitextra, le volet **Activer l'application** propose l'option **Activer cette application et l'ajouter à tous les sites**. Tous les produits Vitextra prennent en charge ce *déploiement à l'échelle du locataire* :

- **Sélectionnée** — les composants WebPart du produit apparaissent immédiatement dans la boîte à outils des composants WebPart de chaque site du locataire. Les propriétaires de site n'ont pas à ajouter l'application à leurs sites, et le produit n'est pas répertorié dans **Contenu du site** → **Nouveau** → **Application**.

- **Non sélectionnée** — le produit est disponible pour être ajouté, et le propriétaire de chaque site qui en a besoin l'ajoute une fois à partir de **Contenu du site** → **Nouveau** → **Application** (ou **De votre organisation** dans le sélecteur d'applications). Les composants WebPart apparaissent dans la boîte à outils de ce site uniquement.

La décision n'est pas définitive : sur la page **Gérer les applications**, vous pouvez par la suite sélectionner le package et utiliser **Ajouter à tous les sites** ou **Arrêter l'ajout aux nouveaux sites**.

Deux fonctionnalités ne sont disponibles qu'à partir du catalogue d'applications du locataire :

- **Les demandes d'autorisation d'API.** Les produits qui lisent Microsoft Graph — Employee Directory, Employee Details, Organizational Chart, Absence & Coverage, My Tasks, Password Vault — déclarent les autorisations dont ils ont besoin, et SharePoint crée les demandes correspondantes sur la page **Accès aux API** lorsque le package est déployé ici. Voir KB10360. Comment approuver les autorisations d'API Microsoft Graph pour les solutions Vitextra dans le Centre d'administration SharePoint.
- **Ajouter à Teams.** Le catalogue d'applications Teams est commun à tout le locataire ; un composant WebPart Vitextra ne peut donc être publié comme onglet ou application personnelle Microsoft Teams qu'à partir du catalogue d'applications du locataire.

Conseil

Pour les produits Vitextra, sélectionnez **Activer cette application et l'ajouter à tous les sites**. Les composants WebPart deviennent disponibles partout en une seule fois, et chaque propriétaire de site décide s'il les place sur une page. Les composants WebPart ne modifient rien sur un site tant que personne ne les ajoute à une page.

Un catalogue d'applications de collection de sites

Un catalogue d'applications de collection de sites est une bibliothèque **Applications pour SharePoint** située à l'intérieur d'une collection de sites ordinaire. Un administrateur SharePoint l'active pour une collection de sites donnée avec SharePoint Online Management Shell :

```
Connect-SPOService -Url https://contoso-admin.sharepoint.com
Add-SPOSiteCollectionAppCatalog -Site https://
contoso.sharepoint.com/sites/marketing
```

Ensuite, les **administrateurs de collection de sites** de cette collection de sites peuvent charger des packages dans **Contenu du site** → **Applications pour SharePoint** sans disposer d'aucun rôle dans le locataire, et les solutions qui y sont déployées ne peuvent être utilisées qu'à l'intérieur de cette collection de sites. Un catalogue d'applications du locataire doit déjà exister : sans lui, la cmdlet échoue.

Ce qui change pour un déploiement Vitextra :

- **Étendue.** Les composants WebPart ne sont disponibles que dans les sites de cette collection de sites. Si vous sélectionnez ici **Activer cette application et l'ajouter à tous les sites**, « tous les sites » désigne les sites de la même collection de sites.
- **Autorisations d'API.** Un catalogue d'applications de collection de sites ne place aucune demande sur la page **Accès aux API**. Pour un produit qui a besoin d'autorisations Microsoft Graph, déployez d'abord le package dans le catalogue d'applications du locataire, approuvez les demandes, et utilisez seulement ensuite le catalogue d'applications de collection de sites ; les autorisations valent pour l'ensemble du locataire et sont partagées par les deux copies. Un produit sans autorisations d'API (List Filter Online, Smart Tiles, Quick Poll, QR Code Generator et d'autres) fonctionne depuis un catalogue d'applications de collection de sites sans étapes supplémentaires.
- **Microsoft Teams. Ajouter à Teams** n'est pas proposé ; le produit ne peut être utilisé dans Teams que lorsqu'il est déployé à partir du catalogue d'applications du locataire.
- **Mises à jour.** Chaque catalogue d'applications de collection de sites est mis à jour séparément : une nouvelle version chargée dans le catalogue d'applications du locataire n'atteint pas les packages déployés dans les catalogues de collection de sites, et inversement.
- **Gouvernance.** La liste des collections de sites disposant d'un catalogue d'applications est conservée dans le catalogue d'applications du locataire à l'adresse `/Lists/SiteCollectionAppCatalogs`. `Remove-SPOSiteCollectionAppCatalog` désactive un catalogue d'applications de collection de sites : la bibliothèque reste en place, mais les solutions qu'elle contient cessent de fonctionner.

Avertissement

Une solution déployée depuis un catalogue d'applications de collection de sites s'exécute toujours dans le navigateur de l'utilisateur avec les autorisations de cet utilisateur et peut appeler toute API approuvée dans le locataire. L'étendue plus restreinte limite *l'endroit où les composants WebPart peuvent être placés*, et non *ce à quoi ils peuvent accéder*. Examinez les packages tiers destinés à un catalogue d'applications de collection de sites aussi attentivement que ceux destinés au catalogue d'applications du locataire.

Licence et version d'évaluation

Les licences Vitextra sont délivrées **par locataire Microsoft 365**, quels que soient le catalogue, le nombre de sites ou le nombre d'utilisateurs. La version d'évaluation gratuite de 14 jours démarre automatiquement lorsque le produit est déployé et ouvert pour la première fois dans le locataire, et la licence est attribuée au Tenant ID — voir KB10206. Licences et compte Vitextra : acheter et activer une licence. Déployer le même produit à partir du catalogue d'applications du locataire et d'un ou plusieurs catalogues d'applications de collection de sites ne nécessite qu'une seule licence.

Quel catalogue choisir

Utilisez le catalogue d'applications du locataire lorsque :

- le produit est destiné à l'intranet dans son ensemble ou à plusieurs collections de sites (Employee Directory, Organizational Chart, Smart Tiles sur les sites hub et les sites de service) ;
- le produit a besoin d'autorisations Microsoft Graph ou sera utilisé dans Microsoft Teams ;
- vous voulez un emplacement unique pour les mises à jour et une version unique dans le locataire.

Utilisez un catalogue d'applications de collection de sites lorsque :

- un service ou une équipe de projet mène un pilote, ou a besoin d'un produit que le reste de l'organisation n'obtiendra pas ;
- vos règles de gouvernance exigent que rien ne soit déployé à l'échelle du locataire sans un examen distinct, et que vous souhaitez déléguer le déploiement aux administrateurs de collection de sites ;
- le produit n'a pas besoin d'autorisations d'API et ne sera pas utilisé dans Teams.

La plupart des clients Vitextra déploient à partir du catalogue d'applications du

locataire avec **Activer cette application et l'ajouter à tous les sites** et n'utilisent les catalogues d'applications de collection de sites, le cas échéant, que pour des pilotes.

Conditions

Catalogue d'applications

Le catalogue d'applications est un site SharePoint spécial qui stocke les applications pour SharePoint, Teams et d'autres services Microsoft 365. Les administrateurs généraux ou SharePoint peuvent charger et gérer des applications provenant de la place de marché AppSource, des applications développées sur mesure ou des applications tierces destinées à l'usage interne de l'organisation. Un locataire ne peut contenir qu'un seul catalogue d'applications au niveau du locataire ; des catalogues d'applications de collection de sites peuvent être ajoutés pour des collections de sites individuelles.